

ETUDE DE PRÉFIGURATION D'UNE ZONE À CIRCULATION RESTREINTE (ZCR)

OBJECTIF

Diminuer les concentrations en polluants sur le territoire toulousain

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 20 (liée à l'action B8 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Gestion des circulations)

Public concerné

Toute personne vivant, travaillant ou de passage sur le territoire de la ZFE-m

Pilote(s) de l'action



Direction Mobilité Gestion Réseaux et Direction Environnement Énergie

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le déroulé de l'étude suit une méthodologie « en entonnoir » qui doit permettre de cibler de manière de plus en plus précise un scénario de ZCR le plus satisfaisant possible, à la fois du point de vue de la réduction de la pollution atmosphérique de la collectivité mais aussi du point de vue de l'utilisateur/riverain. Le prestataire devra proposer et étudier un nombre maximal de 10 scénarios contrastés en vue de délimiter la future ZCR de Toulouse Métropole. Ils intégreront des hypothèses variées sur les périmètres géographiques, les périodes d'application et le parc de véhicules impliqué. Le prestataire devra ensuite caractériser plus finement 3 scénarios retenus et réaliser une analyse comparative multicritère qui aille au-delà des seuls aspects techniques et environnementaux. Il explicitera le choix du scénario finalement retenu et en fera une présentation large (périmètre, impact sur les émissions de polluants, sur le report modal, sur les comportements...), il précisera aussi la planification de sa mise en oeuvre.

Cette étude, pilotée par Toulouse Métropole, sera réalisée par un bureau d'études avec l'appui technique d'Atmo Occitanie (pour les modélisations de la pollution notamment) et de l'AUAT (modélisation des déplacements).

- Point 1 ; Élaboration du diagnostic de territoire et identification des enjeux
- Point 2. Calibrage de la méthode d'évaluation : définition et évaluation des impacts de scénarios de ZCR
- Point 3. Analyse détaillée et comparative des 3 scénarios consolidés
- Point 4. Présentation du scénario retenu et planification de la mise en oeuvre de ce scénario
- Point 5. Accompagnement à une concertation citoyenne élargie

MOYENS MIS EN OEUVRE

- 1 ETP chef de projet
- 1 ETP chargé de mission

Partenaires associés

- Bureau d'étude pour AMO
- Atmo Occitanie pour l'évaluation des polluants atmosphériques
- Auat
- Tisséo collectivités



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Mai 2018 : Démarrage de l'étude de faisabilité
- Janvier 2019 : Premières hypothèses testées
- Mars à juillet 2019 : concertation volontaire

FINANCEMENT

Estimation du coût global

- Modélisations atmo occitanie : 83 541 €
- Etudes confiées à un BE : préfiguration + signalisation : 138 450€
- Concertation volontaire : 50 540€

Partenaires financiers

- Etat : Appel à projets Ville respirable en 5 ans
- Ademe : Appel à projet TOOR

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

L'évaluation de l'effet de chacun des scénarios étudiés dans l'étude de préfiguration a été réalisée par Atmo Occitanie : https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-01/ETU%202019-132%20Evaluation%20de%20la%20mise%20en%20oeuvre%20d%27une%20ZFE%20Toulouse_0.pdf

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Chaque entrée en vigueur de nouvelles restrictions apportera une amélioration de la qualité de l'air. Les objectifs seront déterminés en fonction du scénario retenu.

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs seront définis et renseignés lors de la mise en oeuvre opérationnelle de la ZFE-m.

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action terminée



L'étude de préfiguration a conduit Toulouse Métropole à étudier dans un premier temps 10 scénarios, puis à en approfondir quatre. Ceux-ci ont été présentés à la concertation de manière volontaire auprès des citoyens et des professionnels en 2019.

Les enseignements tirés de la concertation ont amené Toulouse Métropole à envisager des scénarios complémentaires, modélisés au cours de l'été 2020, ainsi qu'à finaliser le dispositif d'accompagnement à la mise en place de la ZFE-m à l'automne 2020.

Le scénario pour la ZFE-m a été retenu en fin d'année 2020. Les procédures réglementaires de consultation vont s'engager en juin 2021 pour une mise en oeuvre effective des premières restrictions de circulation au cours du 2nd semestre 2021.